

LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS JEUNESSE

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2023

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- L'ÉQUIPE SALARIÉE ET FREELANCE

2 - LA REPRÉSENTATION DES AUTEUR·RICES ET PARTENARIATS

- REPRÉSENTATION
- LES PARTENARIATS

3 - ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET ASSISTANCE

- L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENT·ES
- LES MASTERCLASS JURIDIQUES
- LES ATELIERS D'AUTODÉFENSE

4 – COMMUNICATION

- LE SITE INTERNET DE LA CHARTE
- RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION
- LE SALON DU LIVRE DE MONTREUIL 2023

5 – LES PROJETS DE LA CHARTE

- ÉMERGENCES
- LE VOYAGE À BOLOGNE
- LES TUTOS

INTRODUCTION

L'année 2023 a été marquée par la vacance du poste de déléguée générale et un renouvellement important du CA lors de l'AG de juin 2023. L'association a néanmoins poursuivi ses différentes missions, et initié de nouveaux projets.

1 - VIE DE L'ASSOCIATION

A – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'assemblée générale du 29 juin 2023, 10 postes étaient à pourvoir au sein du Conseil d'administration et 12 chartistes étaient candidates et candidats.

Sur 860 Chartistes électeurs et électrices, 450 ont voté par Internet, soit une participation de 52 %.

Les 10 candidat·es élu·es, pour une durée de trois ans, sont :

- Samantha Bailly : 354 voix
- Marie Boulier : 309 voix
- Sophie Dieuaide : 318 voix
- Yasmine Djebel : 291 voix
- Anne-Claire Lévêque : 294 voix
- Marc Lizano : 324 voix
- Samuel Loussouarn : 263 voix
- Juliette Iturralde : 312 voix
- Diana Semaska : 255 voix
- Adrien Tomas : 277 voix

Durant l'année 2023, le conseil d'administration a enregistré six démissions : Roseline Pendule, Marc Daniau, Isabel Lavarec, Aude Vivet, Isabelle Colombat et Marc Lizano. Ce dernier a choisi de se représenter.

Les mandats d'Aurélie Gerlach et Hélène Vignal arrivaient à leur terme en juin 2023.

B – L'ÉQUIPE SALARIÉE ET FREE-LANCE

Durant l'année 2023, l'équipe salariée et celle freelance se sont renouvelées. En mars, Anne Clerc, déléguée générale, a démissionné et quitté ses fonctions en mai. En juillet, Nathalie Chambaz, juriste, a mis fin à sa collaboration avec la Charte et en septembre, Denis Goulette, avocat au barreau de Nantes, a été recruté en freelance pour accompagner juridiquement les Chartistes sur des contentieux et des actions collectives. Emmanuelle Leroyer a reconduit ses missions de chargée de projets pour le Voyage à Bologne, Émergences, le prix Révélation livre jeunesse de l'ADAGP et les Résidences apprenantes avec le Centre national du livre (CNL).

2 - REPRÉSENTATION DES AUTEURS ET AUTRICES ET PARTENARIATS

A – REPRÉSENTATION

Le rôle premier de la Charte est de veiller à la défense des droits et du statut des auteur·rices et illustrateur·ices jeunesse. Elle les représente auprès des pouvoirs publics pour s'exprimer en leur nom au moment notamment de l'élaboration des réformes et de leur mise en œuvre.

Ainsi, la Charte représente ses adhérent·es et siège dans les organismes où il est important de faire entendre leur voix :

- à l'**Afdas** (Assurance formation des activités du spectacle) : l'association siège au Conseil de gestion, ainsi que dans les commissions professionnelles des arts graphiques et de l'écrit où elle développe des actions de formation. Dans la commission « écrits et arts dramatiques », le siège Charte est un siège de vice-présidence.
- à la **Commission des publications jeunesse au sein du ministère de la Justice**, qui est la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et l'adolescence, en application de la loi de 1949.
- à la **Commission de négociations interprofessionnelles entre le Syndicat national du livre et les organisations représentatives des auteurs et autrices** : en 2022, la Charte se retirait des discussions pour protester contre la non prise en compte du déséquilibre dans les relations contractuelles entre auteur·ices et éditeur·ices. En septembre 2023, le ministère de la Culture a fait le choix de relancer les discussions en intégrant ce point à l'ordre du jour. La Charte a donc réintégré la commission.
- au ministère de la Culture pour des réunions dédiées au suivi des mesures à destination des artistes-auteurs :
 - gestion du prélèvement des cotisations sociales par l'Urssaf artistes-auteurs,
 - problèmes déclaratifs,
 - mise en œuvre de la nouvelle nomenclature découlant du décret du 28 août 2020, précisant la nature des activités des artistes-

auteur·ices, c'est-à-dire ce qui relève de l'activité principale et ce qui relève de l'activité accessoire. Cette nomenclature est désormais intégrée dans les modules déclaratifs des artistes-auteurs et autrices et des diffuseurs, sur le portail de l'Urssaf artistes-auteurs.
- création d'un portail artistes-auteurs (toujours en cours).

Ces réunions requièrent une mobilisation importante de nos administrateur·ices bénévoles et de nos salariées. Ce temps de représentation est important : subventionnée pour la réalisation de projets, la Charte ne peut donc compter que les cotisations de ses membres pour financer cette part importante de son activité.

B - LES PARTENARIATS

LES STRUCTURES PARTENAIRES

Toujours dans l'idée de défendre le métier des auteur·ices jeunesse, nous développons des partenariats avec :

- **La Fédération des salons et fêtes du livre jeunesse** : depuis 2016, la Charte s'est associée à la Fédération, pour réaliser une série de films pédagogiques, à destination des auteur·ices et des organisateur·ices de manifestations littéraires, intitulée *Les Tutos*.
- **Les Petits champions de la lecture** : la Charte est partenaire depuis 2015 de cette opération nationale, qui est un jeu concours de lecture à voix haute pour les élèves de CM2. Pour cela, nous mettons en place la participation de 12 auteur·ices jeunesse dans les jurys régionaux.
- **L'ADAGP** (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques) et la Charte sont partenaires pour la mise en œuvre et la coordination de la Révélation jeunesse, un prix qui valorise le travail d'artistes-auteurs et autrices émergent·es. Parmi les candidatures reçues, le comité de présélection a retenu 12 ouvrages.
En juin, un jury composé d'illustrateur·ices et de professionnel·les du livre jeunesse (Christian Jaccard, Rebecca Digne, artistes, Marion Kadi, lauréate de la Révélation Livre jeunesse 2022, Marine Landrot, journaliste à Télérama, Saehan Parc, lauréate de la Révélation Livre jeunesse 2021, Anne Poidevin, chargée mission vie littéraire à la Région Grand Est et Grégoire Solotareff, auteur et éditeur) a désigné la Révélation Livre Jeunesse 2023 : Rozenn

Brécard pour *Le détour* aux éditions La Partie. La lauréate a reçu une dotation de 5 000 euros et un portrait filmé et diffusé par Arte. Une présentation de son travail sera bientôt organisée sur les cimaises de l'ADAGP.

- **Le CPLJ** (Centre de Promotion du Livre jeunesse – Salon du Livre et de la presse jeunesse de Montreuil), dont la Charte est membre du Conseil d'administration. La Charte mène chaque année deux temps de formations à l'École du livre de jeunesse :

- *Comprendre le marché de l'édition jeunesse pour présenter son book.*

- *Décrocher et négocier un contrat d'édition.*

- **Le Centre national du livre (CNL).**

- Depuis 2021, La Charte est sollicitée par le CNL pour la coordination du projet *Les résidences apprenantes* dans le cadre de l'action nationale *Partir en livre*. Pour rappel, il s'agit de proposer des résidences d'auteur·ices et d'illustrateur·ices jeunesse dans des colonies de vacances durant les vacances scolaires estivales. Mises en place en partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Unat, en 2023, nous avons reçu 170 candidatures et 60 résidences ont été déployées dans des colonies labellisées « Colonies apprenantes » par le ministère de l'Éducation nationale.
- Le Pass Culture : en janvier 2022, la part collective du Pass Culture a été mise en place, destinée aux jeunes de la 4e à la terminale. Une plateforme dédiée a été créée (le site du même nom), accessible à tous les intervenants culturels. Parallèlement, les artistes-auteur·ices peuvent s'adresser au CNL pour créer en leur nom leurs offres d'intervention.

En 2023, la Charte a été saisie sur de nombreux problèmes concernant ce dispositif : inscription compliquée, documents exigés peu adaptés, délais de réponses très longs, refus d'inscription non argumentés. L'opacité du système et l'absence d'interlocuteur·ice inquiètent et découragent beaucoup d'artistes-auteur·ices. En concertation avec le CAAP, la Ligue des auteurs professionnels et le Trait, nous avons interpellé les pouvoirs publics à ce propos.

3 - ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET ASSISTANCE AUX AUTEURS ET AUTRICES

Le montant total des cotisations en 2023 est de 46 720 euros (51 874 euros en 2022), soit une baisse de 5 154 euros.

Les cotisations sont très importantes pour l'association car elles nous permettent de faire fonctionner en partie l'association et de soutenir les auteurs et autrices jeunesse par nos actions en toute indépendance.

A – L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS ET ADHÉRENTES

Les adhérent·es de la Charte ont un besoin d'accompagnement spécifique, qu'il s'agisse de leurs droits sociaux ou de leur régime fiscal. La Charte réalise ainsi un accompagnement administratif de ses membres à la fois global et personnalisé.

En 2023 comme en 2022, l'un des principaux sujets traités fut les dysfonctionnements rencontrés avec l'Urssaf : problèmes liés au site Internet défaillant, à la non-lisibilité des échéanciers, aux bugs de la déclaration annuelle de revenus artistiques.

Une partie du soutien a aussi été apportée sur le plan de l'accès aux droits sociaux : faire remonter les cas de dysfonctionnement des Caisses primaires d'assurance maladie, l'impossibilité pour les auteurs et autrices de toucher les indemnités journalières dues, etc. L'aide a consisté à servir de courroie de transmission entre nos adhérents et adhérentes et la Sécurité sociale des artistes auteurs.

Un soutien a aussi été porté sur le Pass Culture/Adage : beaucoup d'adhérent·es ont vu leur dossier rejeté sans explication concrète. La Charte et d'autres associations ont soulevé le problème auprès du ministère de la Culture. Le ministère a désigné une personne ressource qui relaie les cas que nous lui transmettons afin de les régler avec le ministère de l'Éducation.

La Charte a donc poursuivi en 2023 cette mission de soutien et d'information aux auteur·rices et illustrateur·rices jeunesse, tout en accentuant celle de transmission de cas de Chartistes en difficulté.

La maltraitance administrative des auteurs et autrices était donc toujours une préoccupation en 2023.

En octobre 2023, Isabelle Dubois était invitée par Ciclic Centre-Val de Loire, l'agence régionale pour le livre et l'image, à présenter le régime social et fiscal des artistes-auteurs et autrices et comment se fait l'entrer dans le régime. Une vingtaine d'auteurs et autrices ont suivi cette formation qui s'est déroulée à Bourges.

L'accompagnement individuel s'est donc renforcé quant au statut social et fiscal, mais aussi sur le plan juridique.

En 2023, la juriste Nathalie Chambaz a pris en main les demandes des Chartistes et animé deux sessions de masterclass juridiques. Durant le premier semestre, elle a répondu aux demandes des Chartistes et assuré les missions de relecture des contrats d'édition, de soutien à la négociation, la gestion des litiges et du précontentieux. La Charte a poursuivi et confirmé son rôle pédagogique et le désir de voir les auteurs et autrices s'émanciper sur le plan juridique.

En parallèle, nous avons aussi répondu aux demandes des diffuseurs et de tous ceux et de toutes celles qui invitent et rémunèrent des auteurs et autrices. Organisation de l'invitation d'un·e auteur·rice, convention, facture, déclaration Urssaf, défraiement, autant de questions qui nous ont été posées.

La Charte reste une source de référence pour les diffuseurs, les salons du livre, les établissements scolaires, les médiathèques et toutes les structures soucieuses de remplir leurs obligations sociales en toute légalité.

Comme centre ressources reconnu pour un public d'artistes-auteurs et autrices, comme pour un public de prescripteur·ices, la Charte a diffusé ses brochures et en a publié une nouvelle. Intitulée *Mes livres mettent-ils la planète en danger ? 12 questions pour agir*. Ce guide propose de donner des clés pour mieux comprendre les enjeux écologiques du marché du livre, mais aussi des idées pour agir à son échelle. Ce sont 12 questions qui abordent de façon simple des problèmes complexes et parfois techniques.

B – LES MASTER CLASS JURIDIQUES

La Charte essaie de pallier le manque de connaissances et de formations juridiques de ses membres en organisant quatre sessions de masterclass juridiques tous les ans depuis sept ans.

Il nous revient d'aider au mieux les auteurs et autrices à se professionnaliser. Les écoles d'art et les masters de création littéraire n'abordent que superficiellement les questions juridiques, sociales et fiscales, les auteur·ices et illustrateur·ices débutent leur carrière sans maîtriser les aspects administratifs de leur métier.

Grâce au soutien de la Sofia et de la Saif, le programme des Master Class juridiques s'est poursuivi en 2023. Quatre sessions de deux jours ont été mises en place : 2 sessions ont eu lieu en présentiel dans les locaux de la Charte à Paris (avec une prise en charge financière du transport et de l'hébergement pour les membres vivant hors de l'Île-de-France) et 2 sessions virtuelles sur la plateforme Zoom.

Entre 7 et 12 personnes sont présentes à chaque session, soit au total une cinquantaine d'adhérent·es formé·es.

La juriste, Nathalie Chambaz, a animé deux sessions de masterclass au premier semestre et Denis Goulette, avocat, a animé les deux sessions du deuxième semestre, épaulé par Isabelle Dubois. Ces deux journées se composent d'une session s'articulant autour de la propriété intellectuelle, des grandes notions du droit d'auteur et de la compréhension du contrat d'édition.

Les juristes de la Sofia et de la Saif sont venues présenter leur structure et la gestion collective des droits d'auteur. Pour terminer, sont abordés le régime social des artistes-auteur·ices, les redditions de comptes et les aspects de la négociation entre un·e auteur·ice et un·e éditeur·rice, tant sur le plan juridique que psychologique. Pour clore la session, un·e auteur·rice confirmé·e vient partager son expérience du métier et de la négociation. L'approche de ces journées est la pédagogie et l'échange. La parole et le dialogue sont centraux et permettent de passer de la théorie à la pratique en toute bienveillance.

Par ces actions de formation, il s'agit pour la Charte d'aider les auteur·ices jeunesse à acquérir les compétences générales et spécifiques qui leur permettent ou leur permettront de maîtriser les tenants et les aboutissants de leur métier.

C – LES ATELIERS D'AUTO-DÉFENSE ÉMOTIONNELLE

Initié au moment des États généraux de l'Égalité en octobre 2020, un atelier d'autodéfense mentale, émotionnelle et verbale, a été reconduit en 2023. Ce projet est désormais clos.

4- COMMUNICATION

A – LE SITE INTERNET DE LA CHARTE

Le site Internet de la Charte a été refondu en 2020. Depuis il est plus rationnel et performant. Il s'adapte à tous les supports (téléphone, tablette, ordinateur) et comprend plusieurs services :

- La possibilité du paiement de la cotisation annuelle en ligne via Helloasso.
- La création et l'alimentation de la fiche auteur·ice du répertoire par l'auteur·ice ou l'illustrateur·ice.
- La mise en valeur du travail créatif des auteur·ices et illustrateur·ices sur la page d'accueil du site et ce, de manière alternative.

En cours d'amélioration, ce site demande une grande attention éditoriale et d'administration de la part des salariées.

Le répertoire compte 1042 fiches d'auteurs et d'autrices et offre aux membres de la Charte une exposition complète et affinée de leurs ouvrages, et la possibilité de mieux renseigner les diffuseur·ses sur leurs conditions d'interventions.

Cet outil est essentiellement utilisé par les professionnel·les souhaitant inviter un·e auteur·rice à participer à une manifestation littéraire, et aussi par les éditeur·ices. Le répertoire reste à l'évidence un composant essentiel des services de la Charte. Il est bien installé dans le paysage professionnel.

B – RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION

- **Le groupe fermé Facebook : Les Chartistes**

Le groupe fermé compte aujourd'hui 879 membres. Il est strictement réservé aux Chartistes et administré par la Charte. Son but est de transmettre les informations réalisées par l'association, mais aussi celles venant des divers organismes de la chaîne du livre, des associations culturelles et autres partenaires très présents sur ce réseau social. Les discussions sur le métier d'auteur·ice et d'illustrateur·ice sont autorisées, l'entraide bienveillante encouragée, mais aucune auto-promotion ne peut y figurer.

La Charte répond aux questions posées par ses membres (sociales, fiscales, éditoriales, etc.). Très actif et utile, ce groupe permet à la Charte de garder le contact avec ses adhérent·es et de les interroger sur leurs expériences.

Le groupe est dynamique et les Chartistes ont aussi pris l'habitude de poser leurs questions et de se répondre les un·es aux autres.

- **Charte-Info et revues de presse**

En 2023, 111 « Charte Info » ont été envoyées aux adhérent·es et professionnel·les du Livre. Depuis 2020, les gens peuvent s'inscrire sur le site et demander à recevoir nos newsletters. En 2023, 252 personnes sont abonnées à nos newsletters. Cela nous permet de toucher un plus large public, plus d'organisations du monde du livre et de particuliers.

- **Une revue de presse mensuelle** portant sur l'actualité de la littérature jeunesse est également réalisée par la chargée de communication de la Charte.

- **Les réseaux sociaux** : d'une manière générale, la présence de la Charte a continué à se renforcer sur les réseaux sociaux toute l'année 2023. L'utilisation d'Instagram, de X (ex Twitter) et de Facebook continue de se développer pour informer les adhérent·es et les partenaires, mais aussi pour mener des campagnes de communication de concert avec d'autres associations. Les objectifs résident dans la capacité de la Charte à mobiliser et à fédérer les utilisateur·ices autour des positions qu'elle défend. Cette présence systématique permet à la Charte d'accroître sa visibilité et de faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics et du grand public. Depuis 2019, la Charte est également présente sur LinkedIn. L'aspect professionnel de ce réseau permet de toucher les personnes appartenant à la chaîne du livre qui ne seraient pas sur les autres réseaux sociaux. En 2023, 2 113 abonné·es nous y ont suivis.

Quelques chiffres : les abonné·es de tous les comptes sont en constante augmentation.

- Page Facebook : 15 880 abonné·es et le groupe *Les Chartistes* qui compte 879 personnes.
- Compte Instagram : 8 001 abonné·es,
- Compte Twitter : 4 497 abonné·es,
- Compte LinkedIn : 2 113 abonné·es,
- Trafic sur le site Internet : **98 000 utilisateurs** ont consulté **288 191 pages**. Ces chiffres montrent une augmentation de **15 % d'utilisateur·ices en 2023**.

C – La nouvelle brochure *Mes livres mettent-ils la planète en danger ? 12 questions pour agir*.

D- LE SALON DU LIVRE DE MONTREUIL

Du 29 novembre au 4 décembre 2023, la Charte était présente au Salon de Montreuil. Comme chaque année, le stand était tenu par les salariées et par des bénévoles chartistes. Cette année a été l'occasion de fêter la sortie de la nouvelle brochure de la Charte *Mes livres mettent-ils la planète en danger ? 12 questions pour agir*. Le stand était décoré de slogans afin de mettre en valeur la brochure.

Plusieurs temps forts ont agrémenté le salon :

La Charte a tenu trois tables rondes durant lesquelles il a été question d'actions culturelles mais également d'explorer les méandres du statut d'artiste-auteur·ices.

- Le première table ronde posait la question de l'émergence par le tutorat. À l'instar du Voyage à Bologne pour les illustrateur·ices, la Charte a expliqué renforcer la professionnalisation des auteur·ices émergent·es grâce au développement du tutorat soutenu en 2023 par les agences régionales de la Nouvelle Aquitaine, de Grand Est et de la Normandie. Ont été évoqués les enjeux d'entraide entre auteur·ices du point de vue générationnel et géographique. Lucie Le Moine et Marie Boulier, autrices et administratrices à la Charte, Stéphane Nicolet, auteur et parrain du dispositif Émergences et Marion Colin pour l'Alca, Philippe Lechermeier, auteur et parrain du dispositif Émergences et Anne Poidevin pour la région Grand Est, Françoise Legendre, autrice et marraine du dispositif Émergences et Cindy Mahout pour Normandie Livre et Lecture sont intervenu·es.
- La seconde table ronde s'intéressait à la question *Comment va le corps des artistes-auteur·ices ?* Nous sommes parti·es du constat selon lequel les artistes-auteur·ices ont des droits sociaux pour faire face aux aléas de la vie. Pourtant nombreux·ses sont celles et ceux qui n'y accèdent pas. Or, depuis plusieurs années, nous constatons que le régime social des artistes-auteurs et autrices est encore mal connu et mal appliqué par les organismes publics. Laetitia Bourget, artiste-autrice, membre du CAAP, May Angeli, artiste-autrice,

membre de la Charte et Yasmine Djebel, autrice et administratrice de la Charte étaient invitées à aborder ces questions.

- La troisième table ronde portait sur l'écologie du livre et l'implication des auteur·ices. Nous sommes parti·es du constat selon lequel les livres ont une empreinte écologique dont on parle rarement. Le livre est la première industrie culturelle. La logique capitaliste et industrielle entraîne des effets néfastes d'un point de vue humain et écologique. En vingt ans, le nombre de nouveautés a doublé, tandis que le tirage a été quasiment divisé par deux. Cette surproduction nuit aux créateur·ices. Chaque année, ce sont entre 80 et 140 millions de livres neufs qui sont détruits. Encore 30 % à 40 % des livres français sont imprimés à l'étranger, et 1 % seulement des impressions se fait sur papier recyclé en France. Face à ces constats, la question des différentes actions que peuvent faire les auteurs et des autrices était posée. Myriam Dahman et Claire Lecoeuvre, artistes-autrices et co-autrices du guide *Mes livres mettent-ils la planète en danger ?* accompagnées d'Anne-Claire Lévêque, autrice et administratrice de la Charte en ont débattu.

3 – LES PROJETS DE LA CHARTE

A – EMERGENCES 2023

Après six éditions réussies, la Charte lançait, en avril 2023 de nouveau un appel à participation auprès des auteur·ices émergent·es pour révéler et accompagner des auteurs et autrices jeunesse. Le thème était celui de « la grande expédition ». La Charte a reçu 90 dossiers de candidatures. Après examen, 50 ont été soumis au jury.

Douze auteur·ices émergent·es ont été sélectionné·es : Myriam Bendhif-syllas, Alexandre Boise, Catherine Bolle, Julie Bringer, Laëtitia Casado, Julie Cazalas-Caïe, Marie-Christine Codarini, Cécile Gabrié, Jenny Guillaume, Romane Le Dain, Emilie Leconte et Christelle Peraldi.

Chaque lauréate et lauréat a été accompagné·e par une marraine ou un parrain pour la relecture des textes et a bénéficié d'un accompagnement à la réécriture. Les parrains et mairaines étaient Philippe Lechermeier, Françoise Legendre, Stéphane Nicolet et Sophie Noël.

Les douze candidat·es retenu·es sur les 50 nouvelles venaient de toute la France. Ils et elles se sont rencontré·es en octobre lors de deux journées lors d'une formation intitulée *Le métier d'auteur pour la jeunesse : un parcours professionnel*, organisée à la médiathèque Robert Desnos, à Montreuil.

C – EN ROUTE VERS LE VOYAGE À BOLOGNE 2024

À l'occasion du Salon de la littérature et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis ont été dévoilés les noms des douze lauréates et lauréats de cette édition. Ils et elles ont été sélectionné·es parmi 69 dossiers reçus. Félicitations à : Virginie Bergeret, Jean-François Biguet, Louise De Contes, Julia Frechette, Marion Jamault , Laura Kientzler, Maud Langlois, Hajar Moradi, Marion Pédebernade, Céline Pibre, Carine Prache, Arnaud Tetelin.

Les lauréates et lauréats étaient présent·es à la Foire internationale du livre pour enfant de Bologne, du 8 au 11 avril 2024, pour initier des contacts professionnels et développer leur réseau à l'international. En amont, ils et elles ont bénéficié de deux jours de formation sur le métier d'illustrateur·ice, en janvier 2024 à Paris, pendant lesquels ils et elles ont appris à présenter leur travail, encadré·es par leurs parrains et marraines : Carole Chaix, Lucile Placin, Pauline Kalioujny et Bertrand Dubois.

D – LES TUTOS

La Charte s'est associée à la Fédération des fêtes et salons du livre jeunesse, pour réaliser une série de films pédagogiques, à destination des auteur·ices et des organisateur·ices de manifestations littéraires.

Ces tutoriels, réalisés par séries de deux, répondent aux questions que se posent très régulièrement auteur·ices et organisateur·ices de manifestations littéraires, concernant les rencontres et autres événements impliquant des auteur·ices, tant d'un point de vue administratif, juridique, financier, pratique, qu'organisationnel. Le parti-pris de la série est de répondre - sur chaque thématique - aussi bien aux questions des auteur·ices qu'aux questions de celles et ceux qui les invitent. Ces films vidéo, d'une durée de deux minutes, sont réalisés selon le procédé technique du « livesketching », qui consiste à filmer la main d'un·e illustrateur·ice en train de dessiner sur une feuille blanche, et permettant de suivre le dessin en train de se faire. Un commentaire en voix off développe en parallèle le sujet abordé.

En 2023, un nouveau tuto a été créé et diffusé, *Organiser une rencontre littéraire*. Un deuxième a été réactualisé, *Comment inviter un auteur, une autrice*. Les tutos ont été scénarisés par Isabelle Collombat, administratrice de la Charte, en collaboration avec les membres de la Fédération des salons et les illustrations ont été confiées respectivement à Sandrine Martin et Rozenn Brécard.

L'ensemble des tutos a été réalisé et monté par Jean-Yves Ricci. Ils sont disponibles sur notre chaîne YouTube et notre site internet.

CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par l'absence de délégation générale. Néanmoins, La Charte a maintenu son activité en faveur des artistes-auteurs et artistes-autrices et de la promotion de la littérature jeunesse. Il convient de remercier toutes celles et ceux qui, par leur implication, ont rendu cela possible.

49 ans après sa création, La Charte a tenu son rang d'actrice majeure et reconnue tout en sachant épouser de nouvelles problématiques telles que l'environnement. La parution de la brochure sur l'écologie du livre incarne ce dynamisme porté par les Chartistes.

La Charte remercie l'ensemble de ses partenaires financiers pour leur soutien fidèle et sans faille :

- Le Ministère de la Culture
- La Sofia
- Le CFC
- L'ADAGP
- La Saif
- La Mairie de Paris
- La Région Île-de-France
- AR2L Hauts-de-France
- ALCA Nouvelle-Aquitaine
- La Région Grand Est
- Normandie Livre & Lecture
- Mobilis – Région Pays de la Loire
- Occitanie Livre et Lecture
- La Fondation Jan Michalski